



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 958**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le règlement suivant :

Règlement 958 décrétant une dépense et un emprunt de 1 310 000 \$ pour des travaux de rénovation à la bibliothèque et pour l'aménagement Éco-mobilité au parc Charbonneau.

QUE le règlement 958 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 10 janvier 2023;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 JANVIER 2023.

Le greffier adjoint,

(s) *Alexandre Bélisle-Desjardins*

M^e ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS